



Rencontre CGT Fonction publique – Laurent Marcangeli:

Arrêtons-les !

COMMUNIQUÉ — MONTREUIL, LE 22 JUILLET 2025

LA CGT FONCTION PUBLIQUE a été reçue le lundi 21 juillet dernier par le ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification.

Osant comparer la France à la Grèce, le ministre s'inscrit dans la mise en œuvre de la purge budgétaire annoncée par le Premier ministre.

Il a confirmé une « économie budgétaire » de 44 milliards d'euros d'économies dont notamment:

- 4,8 milliards d'euros pour l'État;
- 5,2 milliards pour les opérateurs – avec des suppressions et des fusions d'agences –;
- 5,3 milliards d'euros pour les collectivités locales;
- 5 milliards pour la santé.

Les conditions de vie et de travail connaîtraient une dégradation sans précédent. Sont notamment confirmés:

- le gel – pour la troisième année consécutive – de la valeur du point;
- le gel de toutes les promotions catégorielles;
- le non-rétablissement de la GIPA;
- le maintien du jour de carence;
- la diminution de 10 % de la rémunération versée lorsque les agent.es sont en congé maladie ordinaire.

Sont aussi confirmées les suppressions d'emplois par milliers dès la loi de finances 2026 y compris au sein des agences mais également le non-remplacement d'un-e agent-e sur trois.

« Faits nouveaux », le ministre a tenu à informer la CGT Fonction publique de son intention de:

- geler et de forfaitiser le supplément familial de traitement;
- de supprimer 30 millions d'euros de crédits au titre des politiques interministérielles d'action sociale;
- du report ou de la diminution potentielle des crédits alloués au titre des lois de programmation budgétaire aux ministères de l'Intérieur et de la Justice!

Pour les femmes enceintes, deux hypothèses de travail sont sur la table: la dispense ou l'octroi de 7 jours au titre des congés pathologiques!

À la demande la CGT d'ouverture d'un chantier de refonte des grilles indiciaires intégrant la reconnaissance des filières professionnelles à prédominance féminine, le ministre évoque une éventuelle refonte de la grille de la catégorie C qui ne saurait intervenir avant la loi de finances 2027. À une date non connue, une éventuelle refonte de la grille des catégories B et C pourrait être engagée!

Un projet de loi portant sur la protection fonctionnelle des agent-es public-ques et la montée en puissance de l'apprentissage dans la Fonction publique pourrait être déposé sur la table du parlement avant le 31 décembre 2025!

Le ministre a affirmé à la CGT que contrairement aux ministères Guérini et Kasbarian, il ne serait

.../...

plus question de porter atteinte au Statut général des fonctionnaires, de favoriser les licenciements ou la rémunération au mérite !

Après avoir souligné l'échec du « conclave » sur les retraites, la CGT a réitéré l'urgence du rétablissement du droit à une retraite à taux plein à 60 ans et donc la nécessaire abrogation de la loi Borne, de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes s'agissant des pensions et des retraites, du maintien et de l'amélioration des régimes dits spéciaux des agent.es publics.

La CGT a aussi exigé que des réponses soient apportées quant à l'avenir de la Caisse nationale de retraite des agent.es des collectivités locales [CNRACL].

Elle a interrogé le ministre sur la discussion, l'adoption et la publication des textes dédiés à la mise en œuvre de la retraite progressive dans la Fonction publique.

Sans répondre sur le fond, le ministre envisage néanmoins une réunion du Conseil commun de la Fonction publique sur ces questions.

**Alors que les inégalités criantes progressent... la
Macronie s'obstine et condamne le monde du travail
à l'austérité permanente en dégradant les conditions
de vie et de travail des salarié·es du privé comme du
public, des privé·es d'emploi, des jeunes comme des
retraité·es, des pauvres, des personnes malades.**

**La CGT Fonction publique a contesté le fait qu'il n'y aurait
pas d'argent à l'image des 211 milliards d'euros alloués
aux entreprises sans contrepartie, ni contrôle ni suivi.**

**À l'image également d'une prétendue économie de
guerre... les dépenses militaires seraient, quant à elles,
portées à 64 milliards d'euros avec + 3,5 milliards
d'euros et + 3 milliards d'euros au titre des projets
de lois de finances 2026 et 2027 ! De l'argent, il y
en a. Plutôt que le destiner à la guerre, allons-le
chercher et utilisons-le pour le progrès social.**

**Pour la CGT Fonction publique, l'heure est à la mobilisation
interprofessionnelle de l'ensemble du monde du travail.
L'heure est à la mobilisation des agent.es public·ques
pour que les citoyen·es et les usager·es disposent de
services publics et d'une Fonction publique au service
de leurs droits et la satisfaction de leurs besoins.**

**C'est dans ce sens qu'elle s'est adressée à l'ensemble des
organisations syndicales de la Fonction publique.**

MONTREUIL, LE 22 JUILLET 2025

